

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le 23/12/2020

ID : 036-283600138-20201221-AG_103_2020-AR

Arrêté n° AG-103-2020 modifiant le nombre de postes initialement ouverts par l'arrêté n° AG-50-2020 du 6 juillet 2020 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts ».

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2004-247 du 18 mars 2004 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 susmentionnée,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2020,
Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion de l'Interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,
Vu les demandes de conventionnement des Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,
Vu l'arrêté n° AG-50-2020 du 6 juillet 2020 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts »,
Vu l'arrêté n° AG-80-2020 du 14 octobre 2020 portant formation du jury des concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts » - session 2021,
Vu l'arrêté n° AG-85-2020 du 5 novembre 2020 portant désignation des correcteurs et concepteurs des épreuves d'admissibilité des concours susmentionnés,
Vu la réunion du jury en date du 3 novembre 2020,
Considérant qu'il convient d'ajuster le nombre de postes ouverts par l'arrêté n° AG-50-2020 du 6 juillet 2020 susvisé,

A R R E T E :

Article 1^{er} :

Le nombre de postes ouverts par l'arrêté n° AG-50-2020 du 6 juillet 2020 portant ouverture au titre de l'année 2021 d'un concours interne, externe sur titres et troisième concours avec épreuves pour l'accès

au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « espaces naturels, espaces verts », initialement de 14, est porté à 25 postes soit 15 en interne, 7 en externe et 3 au 3^{ème} concours.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion de l'Indre.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 21 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le 23/12/2020 | 
ID : 036-283600138-20201221-AG_103_2020-AR

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE

Xavier ELBAZ